

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	14

Date de la convocation
4 juin 2008

Date d'affichage
18 juin 2008

Objet de la délibération
REGLEMENTATION DE LA CUEILLETTE DES CHAMPIGNONS NOUVEAUX TARIFS

N° 08-55

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LA BRIGUE

Séance du 13 juin 2008

L'an deux mille huit et le 13 juin à 21 heures,
le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence Monsieur Bernard GASTAUD, Maire.

Présents : Mmes et M.M : GASTAUD, FRANCA, DELLEPIANE, MOLINARO
ALBERTI Eloi, CLAUDE, KRASNOPOLSKI, LEROY, LANTERI-MINET,
SASSI, ROSSI, TIGANI, ALBERTI Robert.

Absents ayant donné pouvoir : ARBAUD à GASTAUD.

Absent excusé : GOTTERO Michel.

Secrétaire de séance : Madame Laurence KRASNOPOLSKI.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport sur la régie des champignons faisant état des ventes de cartes depuis sa création en 2002.

Il rappelle les tarifs des cartes : annuelle à 400 € et journalière à 30 €.

Il propose de fixer les nouveaux tarifs suivants :

- carte annuelle : 450 €
- carte journalière : 35 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **FIXE** le prix des cartes de cueillette des champignons comme suit :
- **CARTE ANNUELLE : 450 €**
- **CARTE JOURNALIERE : 35 €.**

Pour extrait conforme.

Pour le Maire
La Première Adjointe

Agnès FRANCA

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en préfecture
Le
Et publication ou notification
Du